



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2026

**L'an deux mille vingt six, le dix avril, à 09h30,**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Philippe HENO, .

Date de la convocation :  
3 avril 2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 33

Secrétaire de séance :  
Dominique IVANEZ

### Présents :

Philippe HENO, Dominique IVANEZ, Philippe PRANGE, Elisabeth MOSER, Pierre SEGOND, Carole DE PERETTI, Gilles CRESPIN, Catherine BAYARD, Stéphane BOVERO, Caroline ALBERTINI-SPASARO, Eric FOGLI, Claudia VITEL, Tony ROGER, Thierry BAUD, Catherine ALIX BERENGER, Roland MOUTTE, Mélanie CLEMENT, Claude IELPO, Sophie FOULON, Johann CRAISSON, Anaïs GRIMAL, Corinne BOIN, Olivier MAGNIN, Pascal GONET, Laetitia BATTÉ, Bastien TISSIER, Fiona HEITZ, Thierry VALLET, Gilles GARCIA, Laurence COCHE-DEGRASSAT

### Représenté(s) :

Valérie SZPICZAK donne procuration à Elisabeth MOSER, Adam BELLALAH donne procuration à Catherine BAYARD, Joseph NADER donne procuration à Eric FOGLI

### **DEL\_2026\_086 : Désignation des représentants de la Commune à la commission d'appel d'offres du SIVAAD**

Après avoir entendu le rapport de Tony ROGER, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L5211-4-4;  
Vu, le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7 relatifs aux groupements de commande,  
Vu, la délibération n°2026-085 en date du 10 avril 2026 relative au renouvellement de l'adhésion à la convention de groupement du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,  
Vu, la convention constitutive du groupement de commandes du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers et notamment son article 6,

-----  
La Commune a renouvelé son adhésion au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) et a approuvé la signature de la convention correspondante.

Conformément à l'article 6 de la convention constitutive du groupement de commandes, le pouvoir adjudicateur s'engage à désigner, par délibération, un représentant élu titulaire et un représentant élu suppléant, issus de la commission d'appel d'offres de la Commune, pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du SIVAAD.

À ce titre, le Conseil municipal peut procéder à un scrutin à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a alors lieu à la majorité relative.

En application des dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations ou les présentations.

Les candidatures proposées pour siéger à la CAO du groupement de commandes sont les suivantes :

- Monsieur Philippe PRANGE membre titulaire
- Monsieur Tony ROGER membre suppléant

En l'absence d'autre candidature, les nominations prennent effet immédiatement en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Sont donc élus à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du SIVAAD :

- Monsieur Philippe PRANGE membre titulaire
- Monsieur Tony ROGER membre suppléant

Pour extrait conforme,



**Le Maire**

**Philippe HENO**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).